

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
02/04/2021

Dossier complet le :  
02/04/2021

N° d'enregistrement :  
F-011-21-C-0049

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Mantes-la-Jolie (78)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Raphaël COGNET - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 9 8 8 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté urbaine

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	- extension d'un parking en ouvrage existant permettant d'accueillir 240 places supplémentaires (soit 6 000m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire sur 5 niveaux)
b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de	- aménagement d'une nouvelle gare routière au sud de la gare de Mantes la Jolie sur 500 m <sup>2</sup> - création d'une voie pour la dépose minute de 1 650 m <sup>2</sup> - requalification de voies existantes sur 37 500 m <sup>2</sup> afin d'améliorer la gestion des flux (piétons, cycles, bus, voitures, ...)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du PEM de Mantes-la-Jolie consiste à réorganiser l'espace qui entoure la gare ferroviaire de la commune et à réhabiliter les parkings existants (une extension du parking-relais Sud est également prévue).

Cela comprend le réaménagement et l'extension du parvis pour la gestion de flux piétons intensifiés, ainsi que divers autres aménagements :

- Réaménagement des deux gares routières
- Création d'une nouvelle passerelle surplombant les voies
- Création de 240 places de parking dans la partie sud
- Labellisation de 1145 places dans le quartier de la gare
- Modification des plans de circulation



## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif de la création d'un nouveau pôle d'échanges multimodal à Mantes-la-Jolie est d'offrir une intermodalité renforcée entre de nombreux modes de transport : en effet, le quartier de la gare est desservi par une trentaine de lignes de bus urbaines et interurbaines, deux lignes de Transilien, la ligne TER vers la Normandie et la ligne TGV Le Havre-Marseille. C'est une véritable porte d'entrée sur le territoire du Mantois depuis l'Île-de-France et la Normandie.

Trois objectifs ont été établis pour le projet :

- Conforter l'attractivité du pôle de Mantes-la-Jolie comme porte d'entrée du territoire ;
- Requalifier et sécuriser les accès au pôle et les correspondances au sein du pôle pour l'ensemble des usagers ;
- Rationaliser le fonctionnement des gares routières.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consistent à réorganiser l'espace qui entoure la gare ferroviaire de Mante-la-Jolie.

- Requalification des parvis nord et sud
- Création de deux stations bus au nord et au sud de la gare
- Requalification du parking nord avec une zone de dépose-minute
- Requalification et extension du parking sud
- Extension du bâtiment voyageurs nord
- Création d'une passerelle surplombant les voies
- Requalification des rues du quartier de la gare

Les travaux sont prévus entre 2023 et 2026.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le PEM de Mantes-la-Jolie, à travers ses différents équipements (bâtiment voyageurs, plateformes piétonnes, gares routières, parkings, voies de circulation) permettra à la fois de mieux gérer ces flux au sein d'une plateforme fonctionnelle et efficace, ainsi que d'offrir aux usagers un espace agréable et sécurisé dans lequel ils pourront circuler plus facilement, quelque soit le mode de transport considéré.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par plusieurs rubriques de la législation loi sur l'eau, et il est donc soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration à ce titre.

Par ailleurs, dans le cas où le projet venait à abriter des installations non spécifiques au domaine de l'exploitation (bureaux, ...), les constructions envisagées ne seraient pas dispensées de formalités d'urbanisme et un permis de construire serait ainsi également nécessaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Requalification d'espaces publics existants au nord de la gare	28 600 m <sup>2</sup>
Requalification d'espaces publics existants au sud de la gare	8 810 m <sup>2</sup>
Surface de la nouvelle station de bus sud	7 500 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du parking relais nord (labélisation)	6 380 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du parking relais sud existant (labélisation)	2 250 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de l'extension du parking relais sud	1 100 m <sup>2</sup>
Surface de plancher de l'extension du parking sud	6 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Boulevard Carnot (D66)  
78200 Mantes-la-Jolie

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 4 2' 12 " 000 Lat. 4 8° 5 9' 2 3 " 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Mantes-la-Jolie  
Mantes-la-Ville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la densité de sites Basol/Basias, qui peuvent traduire la présence de sols pollués, soit forte sur la commune de Mantes-la-Jolie, elle est nulle au niveau du pôle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 sites Natura 2000 se situent à moins de 10km du projet : - FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » à 2 km - FR1102015 « Sites chiroptères du Vexin français » à 2 km - FR1102013 « Carrière de Guerville » à 3,5 km - FR1100797 « Coteaux et boucles de la seine » à 5 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PEM étant lié à l'activité des transports, il générera des déplacements et du trafic routier et humain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Du fait de sa nature, le PEM est voué à engendrer du bruit lié au passage des véhicules et à l'activité humaine environnante. La phase travaux sera également source de nuisances sonores que l'organisation du chantier tâchera de minimiser.  De plus, le PEM étant situé aux abords d'un axe routier avec une circulation importante, il est soumis à des nuisances sonores connexes.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité des transports que le PEM va favoriser émet des gaz qui ont un impact négatif sur la qualité de l'air ambiant.</p> <p>Le projet étant situé aux abords d'un axe routier important, il est soumis à des nuisances olfactives dues à l'activité routière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pour réaliser le PEM engendrera des vibrations. Celles-ci seront néanmoins réduites par le choix d'engins homologués et auront donc un impact très limité. L'activité de transport liée au PEM produira ensuite des vibrations légères dues au passage des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le PEM nécessite un éclairage public important afin de permettre aux usagers de circuler facilement dans toutes les circonstances. Cependant, étant situé en zone urbanisée, l'éclairage sur site est déjà conséquent.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'usage des engins pourra ponctuellement engendrer des rejets polluants dans l'air (gaz d'échappement, dégagement de poussières). En phase exploitation, le projet favorisant la circulation automobile et celle des transports publics, des rejets polluants sont également à prévoir. Cependant, grâce à une amélioration du trafic due à une meilleure gestion de la circulation, les rejets devraient être moins importants une fois le projet terminé qu'initialement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales tombées sur la surface du projet seront acheminées vers des bassins de rétentions, avant rejet dans le milieu naturel (la Seine)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits en phase chantier seront identifiés, collectés et suivis avec un objectif de valorisation (déchets inertes)</p> <p>En phase exploitation, les déchets de type déchets ménagers seront collectés par le service de propreté de la ville.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des impacts considérés positifs sur l'urbanisme de la ville de Mantes-la-Jolie et de Mantes la Ville, et ainsi sur les déplacements et l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de limiter les impacts des travaux (gestion des déchets, mesures de prévention de pollution des sols et des eaux, utilisation de matériel homologué, etc...).

D'autre part, le projet en lui-même réduit les impacts sur l'environnement en proposant un accès et un stationnement étudiés pour les modes de circulation alternatifs à la voiture (transports collectifs, modes doux).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du PEM de Mantes-la-Jolie intervient dans le contexte d'un milieu déjà fortement urbanisé. Les impacts du PEM sur l'environnement sont faibles, notamment sur le milieu naturel où ils sont négligeables.

De plus, le projet intègre toutes les composantes favorisant son intégration environnementale, pour la phase des travaux comme pour la phase d'exploitation.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aubergenville

le,

30/05/21

Signature

Pour le président et par délégation  
la DGA Stratégie et grands projets  
SALW





# Pôle d'échanges multimodal de MANTES-LA-JOLIE

**Annexes à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**



Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

# Annexe 1 – Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire »

En pièce-jointe



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

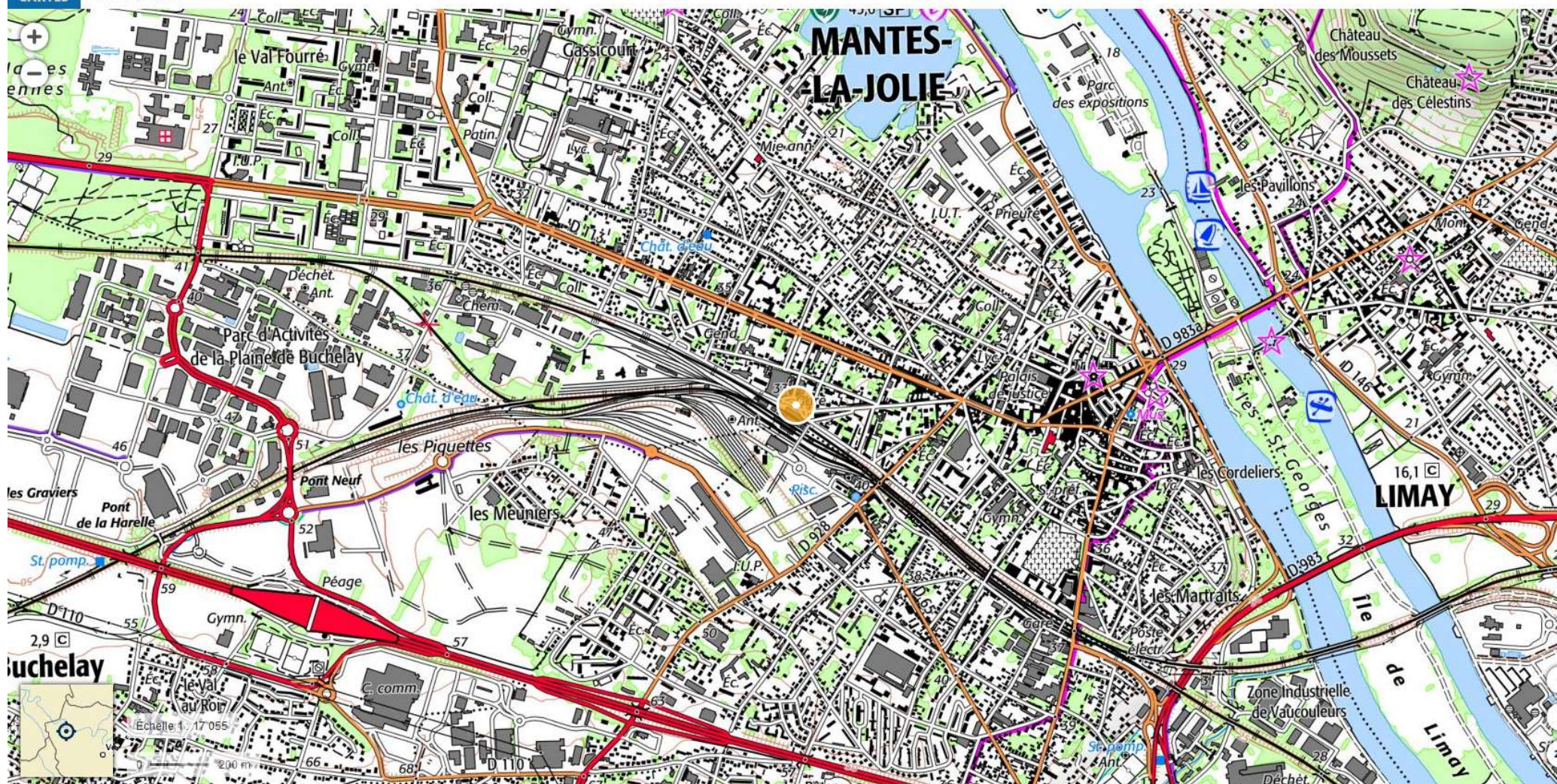
NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique	
Adresse	
Numéro	Extension
Nom de la voie	
Code Postal	
Localité	Pays
Tél	Fax
Courriel	@
Personne morale	
Adresse du siège social	
Numéro	Extension
Nom de la voie	
Rue des chevries	
Immeuble Autoneum	
Code postal	Localité
Pays	France
Tél	Fax
Courriel	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande	
Nom	Prénom
Qualité	
Tél	Fax
Courriel	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



## Annexe 2 – Plan de situation



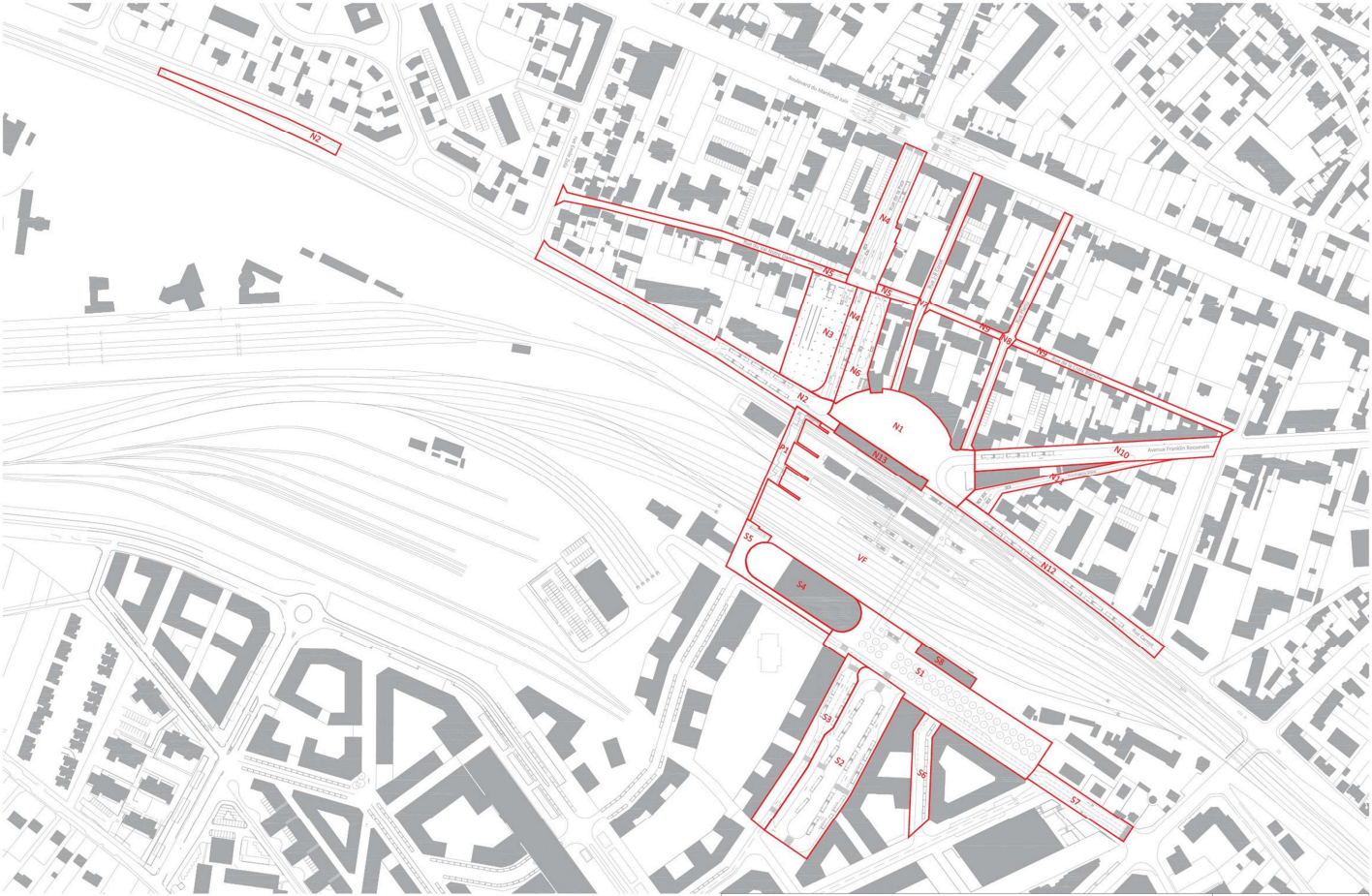


# Annexe 3 – Photographies datées de la zone d'implantation



# Annexe 4 – Plan du projet de pôle de Mantes-la-Jolie

Phase Schéma de principe



PEM Mantes-la-Jolie - Schéma de principe	Echelle : sans
Groupement : Gautier+Conquet / Setec	Date : 20200511
Plan schéma de principe - secteurs	Indice : A



# Annexe 5 – Plan des abords du projet

    
CARTES LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE géoportail





# Annexe 6 - Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

